Informations de base

2022/0033(NLE) NLE - Procédures non législatives Règlement	En attente de décision finale
Entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe: entreprise commune «Semi-conducteurs» **Subject** 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE 3.50.04 Innovation 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	MAYDELL Eva (EPP)	31/03/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive GÁLVEZ Lina (S&D) IJABS Ivars (Renew) HAHN Henrike (Greens /EFA) NISSINEN Johan (ECR) BOTENGA Marc (The Left)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies	BRETON Thierry

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/02/2022	Publication de la proposition législative	COM(2022)0047	Résumé
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2023	Vote en commission		
30/01/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0012/2023	Résumé

15/02/2023	Décision du Parlement	T9-0044/2023	Résumé
15/02/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/0033(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 187 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 188 -a1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	ITRE/9/08363

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.259	17/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE738.713	18/11/2022	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0012/2023	30/01/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0044/2023	15/02/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2022)0047	08/02/2022	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)273	17/07/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1361/2022	15/06/2022	
CofR	Comité des régions: avis	CDR1960/2022	12/10/2022	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	11/01/2023	KDPOF
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	28/11/2022	Quantum
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	28/11/2022	Infineon Technologies AG
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	07/10/2022	SOfia Technical University
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	07/10/2022	Microelectronics & Mechatronics Forum
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	21/09/2022	IPC International, Inc.(operating as Global Electronics Association)
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	20/09/2022	Digital Europe
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	14/09/2022	Intel Corporation
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	06/07/2022	American Chamber of Commerce to the European Union
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	30/06/2022	EUROCHAMBRES – Association of European Chambers of Commerce and Industry German Chambers of Commerce & Industry
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	29/06/2022	Applied Materials
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	27/06/2022	INTEL
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	24/06/2022	ASML Netherlands B.V. SMART Photonics
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	07/06/2022	Taipei Representative Office in the EU and Belgium
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	01/06/2022	QUANTUM Flagship
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	01/06/2022	KDT Joint Undertaking
IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/05/2022	European Quantum Industry Consortium
GÁLVEZ Lina	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	19/05/2022	ASML Netherlands B.V.
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	ITRE	18/05/2022	ITI - The Information Technology Industry Council

IJABS Ivars	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	11/05/2022	AENEAS European Technology Platform on Smart Systems Integration e.V. - EPoSS e. V. INSIDE
MAYDELL Eva	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2022	Silverado Accelerator

Entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe: entreprise commune «Semi-conducteurs»

2022/0033(NLE) - 15/02/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 15 contre et 27 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe en ce qui concerne l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve d'amendements.

Les députés ont souligné que le renforcement de l'écosystème européen des semi-conducteurs est un élément essentiel de résilience et de sécurité économiques, **d'autonomie stratégique, de renforcement de la souveraineté numérique et de réduction des dépendances**. C'est également un élément important pour les transitions écologique et numérique.

L'entreprise commune pour les semi-conducteurs devrait chercher à :

- garantir des avantages clairs et identifiables dans l'ensemble de l'écosystème des semi-conducteurs;

- contribuer aux **valeurs fondamentales de l'Union** et promouvoir les principes que sont l'intégration des principes de protection des données dès la phase de conception, la confiance, la sécurité, la sûreté, la durabilité, ainsi que le développement des compétences et de l'emploi de qualité à tous les niveaux de la chaîne de valeur;

- s'employer à développer des **synergies** étroites avec les programmes et instruments de financement de l'Union, en particulier ceux qui soutiennent le déploiement de solutions innovantes aux difficultés que rencontre l'Union;

- intégrer tous les acteurs, PME et partenaires sociaux du secteur;

- offrir des possibilités d'accès accru aux fonds pour **soutenir la croissance des jeunes entreprises et des PME** et stimuler les investissements tout au long de la chaîne de valeur et dans toute l'Union, contribuant ainsi aux transitions numérique et écologique. Des services de soutien et de conseil devraient être fournis, notamment aux jeunes entreprises et aux PME, pour leur faciliter l'accès aux investissements publics et privés, y compris au capital-risque;

- créer des **partenariats public/privé**, par exemple au moyen de protocoles d'accord, en vue d'obtenir des effets spécifiques plus efficaces;

- faciliter la **coopération** entre l'Union et les acteurs internationaux concernés partageant les mêmes valeurs afin de renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'Union et de protéger les droits de propriété intellectuelle.

Objectifs supplémentaires de l'entreprise commune

En plus des objectifs principaux, le Parlement a proposé que l'entreprise commune pour les semi-conducteurs poursuive les objectifs spécifiques suivants :

- **renforcer les capacités** de conception de semi-conducteurs intégrés, de technologies quantiques et d'autres technologies de pointe telles que la photonique;

- **soutenir la transition verte** en veillant à ce que les considérations environnementales soient prises en compte dans le développement et la mise en œuvre de la RDI, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'eau;

- **promouvoir l'enseignement** des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), en particulier la participation des femmes à la RDI;

- encourager la **science ouverte** et la visibilité publique et veiller à ce que les activités de RDI aient un impact positif sur la société.

Orientations et lignes directrices

Des lignes directrices claires et facilement accessibles devraient être établies:

- sur les modes d'accès, les logiciels et le matériel informatique nécessaires pour participer à des projets qui relèvent du présent règlement;

- sur les modalités et conditions du développement des lignes pilotes et de l'accès des tiers à ces lignes, ainsi que sur la compatibilité et l'accessibilité des plateformes de conception virtuelles, des bibliothèques de conception et des centres de compétences de l'Union.

Des orientations devraient être fournies pour surmonter les obstacles existants à la coopération internationale dans le domaine de la RDI au sein des structures du conseil européen des semi-conducteurs, des enceintes internationales et d'autres accords et stratégies qui unissent l'Union et les pays tiers.

Financement

La contribution financière de l'Union en faveur de l'entreprise commune «Semi-conducteurs», y compris les crédits EEE, serait de **4.175.000.000 EUR au minimum**, dont 50.174.000 EUR au maximum pour les dépenses administratives, ventilée comme suit: i) jusqu'à 2.650.000.000 EUR au titre d' Horizon Europe; b) jusqu'à 1.525.000.000 EUR au titre du programme pour une Europe numérique.

Selon les députés, l'initiative devrait bénéficier d'un financement adéquat et nécessaire pour pouvoir atteindre ses objectifs ambitieux. L'augmentation de la contribution financière de l'Union à l'entreprise commune «Semi-conducteurs» ne devrait pas entraîner de réduction des fonds affectés aux programmes de l'Union ou à des projets existants.

Afin d'obtenir le plus grand impact positif possible du financement de l'Union et la contribution la plus efficace aux objectifs politiques de l'Union, l'entreprise commune et le Fonds pour les semi-conducteurs devraient chercher **à maximiser le potentiel des partenaires du secteur privé et/ou public**. Ces partenaires devraient inclure l'industrie, les organisations de RDI et de technologie, les organismes ayant une mission de service public au niveau local, régional, national ou international, et les organisations de la société civile, telles que les fondations qui soutiennent et/ou mènent des activités de RDI, pour autant que les effets souhaités puissent être obtenus plus efficacement en partenariat que par l'Union seule.

L'incidence des dépenses publiques liées à l'Initiative et au secteur de la RDI de l'Union devrait être évaluée et réexaminée avant le prochain CFP.

Entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe: entreprise commune «Semi-conducteurs»

2022/0033(NLE) - 08/02/2022 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe en ce qui concerne l' entreprise commune «Semi-conducteurs»

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : le règlement (UE) 2021/2085 du Conseil établit les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe, dont l'entreprise commune «Technologies numériques clés».

La présente proposition complète la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures visant à renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs) en mettant en œuvre la plupart des actions prévues par l'initiative «**Semi-conducteurs pour l'Europe**» lancée par cette dernière proposition.

La proposition de règlement sur les semi-conducteurs vise à atteindre un objectif stratégique de résilience accrue de la filière européenne des semi-conducteurs et à accroître sa part de marché à l'échelle de la planète. Elle vise aussi à accélérer l'utilisation des puces de dernière génération par l' industrie européenne et à accroître la compétitivité de celle-ci.

L'un des buts de la proposition de règlement sur les semi-conducteurs est de mettre en place l'initiative «Semi-conducteurs pour l'Europe» afin de soutenir le changement d'échelle des capacités de l'Union grâce à des investissements dans des infrastructures de recherche, de développement et d' innovation transfrontalières, conçues en accès ouvert, pour permettre un développement des technologies de pointe et de nouvelle génération en matière de semi-conducteurs, qui renforceront l'avance de l'UE dans sa capacité de conception, d'intégration des systèmes et de production de puces, notamment en mettant l'accent sur les jeunes pousses et les entreprises en expansion.

Les actions lancées par l'initiative seront avant tout exécutées par l'entreprise commune «Semi-conducteurs», c'est-à-dire l'entreprise commune «Technologies numériques clés» telle qu'elle est revue et renommée. Cette entreprise commune apporte déjà un soutien important à la recherche, au développement technologique et à l'innovation de l'industrie des composants et systèmes électroniques, et des logiciels et technologies associés, des activités qui seront intégrées à l'initiative.

CONTENU : la proposition de règlement vise à modifier le règlement (UE) 2021/2085 du Conseil établissant les **entreprises communes** dans le cadre d' Horizon Europe, pour confier à l'entreprise commune «Technologies numériques clés» de **nouvelles tâches liées à l'initiative « Semi-conducteurs pour l'Europe»**. La proposition renomme aussi l'entreprise commune «Technologies numériques clés» en entreprise commune «Semi-conducteurs».

La proposition formule les actions lancées par l'initiative «Semi-conducteurs pour l'Europe» qui seront exécutées par l'entreprise commune «Semi-conducteurs». Elle complète le programme pour une Europe numérique et soutiendra l'expansion des capacités pour consolider les capacités potentielles de recherche, de conception, de production et d'intégration des systèmes dans le domaine des technologies de pointe et de nouvelle génération en matière de semi-conducteurs.

L’entreprise commune «Semi-conducteurs» s’appuie aussi sur le programme Horizon Europe. Elle privilégiera les investissements dans des infrastructures de recherche, de développement et d’innovation transfrontalières, conçues en accès ouvert dans l’Union pour permettre un développement des technologies de semi-conducteurs dans toute l’Europe.

L’entreprise commune «Semi-conducteurs» mettra en commun des ressources de l’Union, y compris le programme Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique, des États membres et des pays tiers associés aux programmes existants de l’Union, ainsi que du secteur privé.

Objectifs supplémentaires de l’entreprise commune «Semi-conducteurs»

Le règlement (UE) 2021/2085 est modifié afin d’y ajouter un objectif général et quatre objectifs spécifiques supplémentaires de l’entreprise commune «Semi-conducteurs».

L’objectif général est axé sur l’augmentation des capacités à grande échelle dans l’ensemble de l’Union en ce qui concerne les technologies de pointe et de nouvelle génération en matière de semi-conducteurs, tandis que les **quatre objectifs spécifiques** sont axés sur i) le renforcement des capacités de conception à grande échelle pour les technologies intégrées des semi-conducteurs, ii) sur l’amélioration des lignes pilotes existantes et le développement de nouvelles lignes pilotes, iii) sur le développement de technologies avancées et de capacités d’ingénierie pour accélérer le développement de puces quantiques, et iv) sur la création d’un réseau de centres de compétences dans toute l’Europe.

Programme de travail, actions éligibles, financement

Les activités financées par l’entreprise commune «Semi-conducteurs» devront faire l’objet d’un programme de travail unique, à adopter par le comité directeur. Le comité directeur comprendrait uniquement la Commission et les autorités publiques des États membres lorsqu’il s’agit de voter sur la partie du programme de travail relative aux activités de renforcement des capacités.

Certaines propositions d’actions ne seraient éligibles à un financement que si l’action est effectuée par des entités juridiques qui coopèrent au sein d’ un consortium réunissant au moins trois entités juridiques originaires de trois États membres différents. Ce consortium devrait être structuré comme le consortium européen pour une infrastructure des puces électroniques, comme le prévoit le règlement sur les semi-conducteurs.

L’entreprise commune «Semi-conducteurs» pourrait appliquer, en ce qui concerne les activités financées au titre du programme pour une Europe numérique, des taux de financement différents au financement de l’Union dans le cadre d’une action, selon le type de participant, notamment en ce qui concerne les PME et les entités juridiques sans but lucratif, et le type d’action.

Incidence budgétaire

Le budget de l’Union soutiendra l’initiative «Semi-conducteurs pour l’Europe» avec un montant total allant jusqu’à 3,3 milliards d’EUR, dont 1,65 milliard d’EUR via le programme Horizon Europe et 1,65 milliard d’EUR via le programme pour une Europe numérique. Sur ce montant total, un montant de **2,875 milliards d’EUR** sera exécuté par l’intermédiaire de l’entreprise commune «Semi-conducteurs».

Entreprises communes dans le cadre d’Horizon Europe: entreprise commune «Semi-conducteurs»

2022/0033(NLE) - 30/01/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'Eva MAYDELL (PPE, BG) sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d’Horizon Europe en ce qui concerne l’entreprise commune «Semi-conducteurs».

La commission compétente a recommandé au Parlement européen d'approuver la proposition de la Commission telle qu'amendée.

Le rapport souligne que le renforcement de la capacité européenne en matière de semi-conducteurs est essentiel pour **parvenir à la résilience et à une autonomie stratégique**, qui passe par la réduction des dépendances, le renforcement de la souveraineté numérique et la contribution aux transitions écologique et numérique.

L'entreprise commune pour les semi-conducteurs devrait chercher à :

- garantir des avantages clairs et identifiables dans l'ensemble de l'écosystème des semi-conducteurs;

- contribuer aux **valeurs fondamentales de l'Union** et les refléter, notamment le respect de la vie privée dès la conception, la confiance, la sécurité, la sûreté, la durabilité et l'accroissement des compétences et de l'emploi de qualité à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Les activités de l'entreprise commune devraient fonctionner efficacement parallèlement aux objectifs plus larges du Fonds pour les semi-conducteurs, afin de soutenir le développement d'un écosystème des semi-conducteurs dynamique et résilient;

- offrir des possibilités d'accroître la disponibilité des fonds pour soutenir la **croissance des jeunes pousses et des PME** ainsi que les investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur et de l'Union, contribuant ainsi à la réalisation de la double transition numérique et écologique.

Objectifs supplémentaires de l'entreprise commune

En plus des objectifs principaux, le rapport propose que l'entreprise commune pour les semi-conducteurs poursuive les objectifs spécifiques suivants :

- renforcer les capacités de conception de semi-conducteurs intégrés, de technologies quantiques et d'autres technologies de pointe telles que la photonique;

- **soutenir la transition verte** en veillant à ce que les considérations environnementales soient prises en compte dans le développement et la mise en œuvre de la RDI, comme l'augmentation de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'eau;

- **promouvoir l'enseignement** des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), en particulier la participation des femmes à la RDI;

- encourager la **science ouverte** et la visibilité publique et veiller à ce que les activités de RDI aient un impact positif sur la société.

Financement

Selon les députés, l'initiative devrait bénéficier d'un financement adéquat et nécessaire pour pouvoir atteindre ses objectifs ambitieux. Afin d'obtenir le plus grand impact positif possible du financement de l'Union et la contribution la plus efficace aux objectifs politiques de l'Union, l'entreprise commune et le Fonds semi-conducteurs devraient chercher à maximiser le potentiel des partenaires du secteur privé et/ou public. Ces partenaires devraient inclure l'industrie, les organisations de RDI et de technologie, les organismes ayant une mission de service public au niveau local, régional, national ou international, et les organisations de la société civile, telles que les fondations qui soutiennent et/ou mènent des activités de RDI, pour autant que les effets souhaités puissent être obtenus plus efficacement en partenariat que par l'Union seule.